

H05 TECHNIQUES ÉLECTRIQUES NON PRÉVUES AILLEURS

H05F ÉLECTRICITÉ STATIQUE; ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE NATURELLE (machines électrostatiques H02N; utilisations de l'électricité statique pour effectuer certaines opérations, p.ex. précipitation, voir les sous-classes correspondantes à ces opérations)

- (1) La présente sous-classe couvre les méthodes ou les dispositions pour prévenir la formation des charges électrostatiques sur les corps ou pour enlever ces charges après leur formation.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les applications particulières de ces méthodes ou dispositions. Des telles dispositions sont couvertes par les sous-classes appropriées, p.ex. dispositions pour les grands réceptacles B65D 90/46.

1/00	Prévention de la formation des charges électrostatiques	3/04	· au moyen d'éclateurs ou d'autres dispositifs à décharge (dispositifs prévus pour la décharge corona H01T 19/00) [2]
1/02	· par traitement de surface	3/06	· au moyen de radiations ionisantes
3/00	Enlèvement des charges électrostatiques (des êtres vivants A61N 1/14)	7/00	Utilisation de l'électricité d'origine naturelle
3/02	· au moyen de connexions à la terre		